

# Avis d'Enquête Publique

## Mairie de LE FAOUËT (Morbihan)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'acquisition d'une portion de Chemin Rural à Lindorum par Madame PILLOUD-MONORY Christine.

**du samedi 06 février 2021 à 9h00 au 20 février 2021 à 12h00,**

soit pendant 15 jours consécutifs.

Madame BOSSE Christine, a été désignée commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public à la Mairie, pendant toute la durée de l'enquête, **du samedi 06 février 2021 à 9h00 au 20 février 2021 à 12h00.**

### **Horaires de la Mairie de LE FAOUËT**

**Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,**

**Le samedi de 9h00 à 12h00.**

**A l'exception des dimanches et des jours fériés**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice :

**Mairie de LE FAOUËT**

**9 Rue Victor Robic**

**56320 LE FAOUËT**

Le dossier d'enquête pourra être également consulté sur le site internet de la commune : [www.lefaouet.fr](http://www.lefaouet.fr)

Le public pourra transmettre ses observations par voie électronique pendant toute la durée de l'enquête via l'adresse suivante : [enquetepubliquelefaouet@gmail.fr](mailto:enquetepubliquelefaouet@gmail.fr) ou les déposer sur le registre mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

La commissaire-enquêtrice sera présente à la Mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public les :

**Le samedi 06 février 2021 de 9h00 à 12h00,**

**et**

**Le samedi 21 février 2021 de 9h00 à 12h00.**

A l'issue de l'enquête, une copie des rapports et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sera déposée à la Mairie de LE FAOUËT et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'acquisition par Madame PILLOUD-MONORY Christine.



Le Maire,  
**Christian FAUVRET.**